



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal le 8 avril 2024 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Ghislain Waeyaert
372, chemin du lac Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-64-6617-0-000-0000
Lot : 6 029 609 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

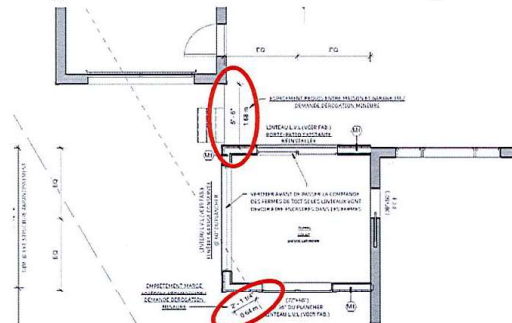
Agrandissement du bâtiment principal à moins de 3 mètres du bâtiment complémentaire (Article 7.7.4, du Règlement de zonage 2014-154).

Agrandissement du bâtiment principal à moins de 4 mètres de la limite latérale du lot (Article 6.2.2, du Règlement de zonage 2014-154).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure de 1.32 mètres sur la distance d'espacement avec le garage existant.

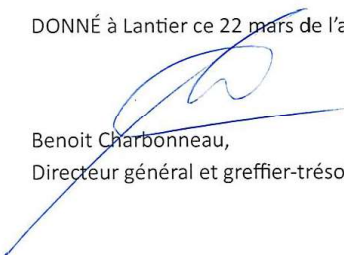
Demande de dérogation mineure de 0.64 mètre sur la marge latérale.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 8 avril 2024 à 19:00 heures.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 22 mars de l'an deux mille vingt-quatre.


Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier